



ASSOCIATION DES CLUBS CORPORATIFS DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

Badminton 2023/2024

REGLEMENT PARTICULIER

**2 soirées seront organisées et auront lieu à partir de 17H30
à la salle François Mitterrand (rue de l'Abbé Lemire, 62000 Arras) :**

**Le jeudi 14 mars 2024 (simples hommes et simples dames)
et le mardi 19 mars 2024 (doubles hommes, dames et mixtes)**

1 – LES CONCURRENTS

Chaque concurrent pourra s'inscrire sur 1 ou 2 soirées/tableaux. Pour pouvoir s'inscrire, un joueur doit faire partie de l'un des clubs corporatifs et doit être à jour de son adhésion à l'association des Clubs corporatifs.

2 – LES EPREUVES

Il s'agit d'un tournoi de simples et de doubles.
Trois catégories sont proposées :

SIMPLES HOMMES (14 mars)
SIMPLES DAMES (14 mars)
DOUBLES – hommes / dames / mixte (19 mars)

3 – DEROULEMENT

En cas de forte affluence dans l'une des catégories, les concurrents seront répartis en 2 niveaux : confirmés (demi-finalistes de la saison précédentes et licenciés FFBad) et débutants.

Les compétiteurs seront répartis dans des poules de 3 ou 4. Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est inférieur à 8, la compétition pourra se dérouler sous la forme d'un championnat. A l'issue de la phase de poule, un tableau principal en élimination directe sera établi et annexé d'une consolante. Un classement complet sera ainsi établi pour chaque catégorie.

La fin de la compétition est fixée à 21h45. Si l'un des tableaux de simples n'est pas terminée, il sera proposé aux participants de le clôturer le 19 mars avant le démarrage du tournoi de doubles.

Le règlement du tournoi est celui de la FFBad (Fédération Française de Badminton) à l'exception des points dérogatoires suivants :

_ Les matchs se joueront en 2 sets gagnants mais le nombre de points nécessaire pour le gain d'un set pourra être inférieur à 21 en fonction du nombre de participants.

_ La compétition de doubles regroupera, sans distinction, les doubles hommes, les doubles dames et les doubles mixtes

4 – MATERIELS

Des volants seront mis à disposition.

Des prêts de raquettes personnelles seront également prévus.

5 – LICENCES

Chaque concurrent devra être titulaire de la licence corporative.

6 – ASSURANCE

La Fédération des clubs corporatifs est en charge d'assurer les locaux utilisés lors des soirées de championnat.

Chaque corporation est en charge d'assurer ses sportifs et de vérifier leur capacité à pratiquer la discipline

INSCRIPTIONS

Via la fiche d'inscription jointe à retourner par mail : corpos.cua@gmail.com
au plus tard la veille de chaque tournoi

Pour toute question:
Mickael PETIT
corpos.cua@gmail.com
06 15 53 01 00